

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2018

Le Conseil municipal s'est réuni le 29 mars 2018, à 18 heures, sous la présidence de Mme Marie-Annick CREACH'CADEC, Maire.

Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour.

Modification de la composition de commissions et remplacement d'un membre du CCAS. Unanimité.

Affectation des résultats des comptes administratifs 2017. Unanimité.

Taux de fiscalité 2018

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (7 abstentions), de maintenir en 2018 les taux d'imposition des taxes directes locales fixées pour 2017, soit :

Taxe d'habitation : 21,94 %

Taxe foncière bâti : 28,02 %

Taxe foncière non bâti : 48,51 %

Budget primitif Commune 2018

Les niveaux budgétaires réels de fonctionnement et d'investissement sont respectivement de 7 114 778 € et de 7 330 362 €.

Dépenses de fonctionnement : + 0,42 %

Charges à caractère général : 1 628 459 € (+ 0,80 %). Charges de personnel : 3 799 517 € (-0,11 %). Autres charges de gestion courante : 1 490 302 € (+ 2,45 %). Charges financières : 191 000 € (- 5,45 %).

Recettes de fonctionnement : + 1,41 %

Atténuation de charges : 100 033 € (- 58 800 €). Ventes de produits et prestations de services : 1 559 628 € (-0,32 %).

Produit des impôts et taxes : 4 764 996 € (+ 3,07 %) : revalorisation forfaitaire et de la variation physique des bases d'imposition prévisionnelles. Dotations, subventions et participations : 2 566 514 € (+ 2,01 %) : augmentation de la dotation de solidarité rurale (+ 83 000 €). Perte cumulée des dotations de l'Etat de 2013 à 2017 : - 376 627 €. Autres produits de gestion : 94 515 €. Produits exceptionnels (hors reversements excédents Eau/Assainissement) : 4 561 €.

Dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 7 330 362 €, y compris 6 714 162 € de dépenses d'équipement dont les principales concernent :

Voirie-Services techniques : 2 250 339 €. Réaménagement avenue de Kerveguen, réaménagement square Pierre Corneille, voie d'accès au nouvel EHPAD, programmes de voirie urbaine et de voirie rurale, voie lotissement du Coadic, travaux d'éclairage public, travaux ateliers municipaux, matériels services techniques, mobilier urbain, signalétique.

Foncier : 2 139 550 €. Provision acquisition ancien EHPAD, propriété gare vélo route, acquisitions diverses et provision.

Installations sportives : 596 331 €. Extension salle Colette Besson, travaux d'accessibilité et divers, salles sportives, aménagements équipements sportifs extérieurs.

Patrimoine/ cimetière : 386 722 €. Réhabilitation forge de Lanorven, accessibilité cimetière, parvis de l'église, travaux chapelles.

Environnement : 300 900 €. Aménagement vélo route.

Enfance-Jeunesse/ Groupe scolaire : 219 953 €. Equipements et travaux divers école, restaurant scolaire, maison de l'enfance et accueil de loisirs.

Locaux associatifs : 207 870 €. Etudes restructuration ancien EHPAD en pôle associatif et social, vidéoprotection, mobilier et matériel salle Marcel Bouguen.

Espaces verts : 205 120 €. Equipements et aménagement espaces publics.

Remboursement emprunts : 612 200 €.

Recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement prévisionnelles sont les suivantes. Subventions : 328 203 € ; FCTVA : 379 000 € ; Taxe d'aménagement : 70 000 € ; Excédent de fonctionnement 2017 : 2 027 717 € ; Produits de cessions : 322 123 € ; Emprunt (d'équilibre) : 2 828 186 €.

Le conseil municipal, approuve le budget principal de la Commune à la majorité (7 contre).

Ratios financiers

Dépenses de fonctionnement inférieures aux moyennes.

Produit des impositions directes inférieures aux moyennes

Dotation globale de fonctionnement supérieures aux moyennes

Dépenses d'équipement supérieures aux moyennes.

Dettes inférieures aux moyennes.

Budget primitif Enfance-Jeunesse 2017

Les dépenses réelles s'élevaient à 1 641 476 € : Multi-accueil (647 789) ; Pause méridienne (330 296) ; Accueil de loisirs (265 673) ; Temps d'activités périscolaires (123 964) ; Accueil périscolaire (96 580) ; Autres services (177 174). Les recettes réelles comprennent principalement les subventions CAF/MSA (512 172), les participations des familles (488 660) et la subvention d'équilibre du budget de la Commune (581 608). Unanimité (7 abstentions).

Les autres points ont été approuvés à l'unanimité.

Reversement des excédents et transfert de l'actif Eau et Assainissement à la CCPA

Les excédents des budgets Eau et Assainissement au 31/12/2017, s'élevant respectivement à 892 825,33 € et à 414 982,95 €, sont transférés à la CCPA.

De même, l'actif au 31 décembre 2017 des budgets annexes Eau et assainissement est transféré à la Communauté de communes. Cependant, certains matériels seront d'un commun accord conservés par les communes pour le fonctionnement des compétences demeurées communales.

Forfait scolaire et subvention attribuée aux établissements privés d'enseignement du 1^{er} degré pour la restauration scolaire

Le montant du forfait scolaire attribué à l'école Sainte Anne d'une part, et à l'école Diwan d'autre part, est fixé à 727,51 € par élève pour l'année 2018. De plus, le conseil municipal décide de revaloriser à 0,54 € par repas la subvention attribuée à l'école Sainte Anne et à l'école Diwan, pour leurs services de restauration scolaire respectifs.

Tarifs des séjours de l'accueil de loisirs

Création de tarifs différenciés pour séjour de 3 jours en complément des tarifs pour séjours 4 et 5 jours, réactualisés.

Tarifs séjour jeunes à Waltenhofen

Fixation de tarifs différenciés pour séjour jeunes du 18 au 27 juillet 2018 dans la ville jumelle de Waltenhofen en collaboration avec le comité de jumelage.

Demande de subvention pour la restructuration de l'ancien EHPAD en pôle associatif et social

Une participation financière de l'Etat est sollicitée dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local, ainsi que toute autre subvention.

Dénonciation du protocole d'accord pour l'aménagement de la maison sise 14 place Général de Gaulle et cession directe de la propriété à la société civile immobilière Morvan au prix de 110 000 € avec affectation du rez-de-chaussée de l'immeuble en commerce de boucherie-traiteur.

Conventions avec l'Etablissement public foncier de Bretagne

Avenant à la convention signée en janvier 2013 pour une opération de renouvellement urbain à dominante d'habitat au centre-ville et nouvelle convention pour acquisition d'emprises foncières Impasse Saint-Pierre.

Acquisition d'une propriété 3, route de Lanorven au prix de 65 000 € en vue de la création d'une portion supplémentaire de la vélo-route.

Conventions avec le Syndicat départemental d'énergie du Finistère relatives aux travaux de rénovation de l'éclairage public et d'enfouissement des réseaux de communications, avenue de Kerveguen et d'extension de l'éclairage public sur la voie d'accès au nouvel EHPAD.

Lancement de consultations pour l'attribution des marchés d'assurance sur la période 2019-2022

Appel d'offres pour le marché de prestations de services d'assurances « risques statutaires ». Procédure adaptée pour les lots Dommages aux biens, responsabilité civile, flotte automobile et protection juridique.

Modification du tableau des effectifs

Contrat groupe d'assurance prévoyance des agents avec le Centre départemental de Gestion du Finistère

Renouvellement de la convention entre la CCPA et les communes de Plabennec et de Plouguerneau relative au versement d'un fond de concours pour le fonctionnement des salles culturelles

Participation financière de la commune aux Tréteaux Chantants et Printemps des Abers 2018

Motion de soutien au groupe Arkéa